

Le Tambour de Varennes

Notre passé et notre avenir sont solidaires (Gérard de Nerval)

Numéro 16 – Été 2009



Oyez, oyez !

Varennes les roses !

Cette année les roses sont superbes. Il y a des printemps comme ça, où elles nous offrent plus de fleurs que d'épines ! Car la nature ne s'aligne pas sur le moral de la planète. Qui sait, d'ailleurs, si elle ne rétablit pas l'équilibre en déposant sur un plateau de la balance, une corbeille fleurie ?

C'est également une année à cerises, du moins jusqu'à cette fameuse journée du 25 mai dernier. Après ces giboulées de grêle, les fruits se sont gâtés, un peu !

Une certitude aussi, ce sera une année à prunes ! Tout au moins pour ceux qui appuient beaucoup trop sur le champignon. Prudence donc pour éviter les pépins.

C'est également une année d'élections en Europe. Le continent n'en produit pas, mais attention quand même aux peaux de bananes !

Par contre, l'année n'est pas très rose pour les associations communales : le club des aînés se cherche un président (e), celle des coteaux souffle avant de remonter la pente, et Vacarme est carrément devenue sourde. Seul le tambour résonne encore. Pour le maintien du rayonnement de notre communauté, souhaitons qu'elles retrouvent des couleurs.

Et si c'était une année à cèpes ? Hou, la vilaine question ! Circulez, y'a rien à voir.

Sur ce, bonne saison estivale, gardez la pêche, et surtout ne dévoilez pas le pot aux roses.

La rédaction

Les jardins de Darré Loc



A lire dans ce numéro

Patrimoine de chez-nous

La chronique du Repotegaire

A toute berzingue

Mémoire vive

Autopsie d'un crime à Puylauron

Et bien d'autres choses... !

Patrimoine de chez-nous



C'est un monument ! Croquée en 2003, par Fabrice un artiste de passage à Varennes, cette imposante grange trône au milieu de la propriété de « Massal ». En fond de tableau, tout aussi élégant le pigeonnier pied de mulet. L'ensemble au cœur du village, avec vue sur la Grésigne, s'il vous plaît. Ah, les veinards !

A toute berzingue !

Dans la nuit du 10 au 11 avril dernier, un chauffard fou a dévasté le mobilier urbain bordant le parvis de l'église sainte Germaine. Il semble que l'accident ait fait plus de casse que de mal. Tant mieux !

De toute façon, l'identification du conducteur est pratiquement impossible, car peu de gens respectent la limitation à 30 km/h. Autant chercher une aiguille dans une botte de foin !

Cependant, réjouissons nous, car des décisions sont prises afin de prévenir les accidents et assurer la sécurité de chacun d'entre nous. Saluons donc l'initiative des pouvoirs publics, qui ont décidé dernièrement la mise en place d'un élu correspondant communal en charge de la sécurité routière pour chaque localité. Celui-ci aura pour mission de remonter au conseil municipal les informations collectées auprès des citoyens. Voilà une idée qui tient la route !

Pour recevoir, dans votre boîte aux lettres, **Le Tambour de Varennes**, n'oubliez pas de signaler votre changement d'adresse de messagerie ! Merci.
Tambourdevarennes@orange.fr

La chronique du Repotegaire*

Tous sur le pont !

Celui de « La Pacarre », ou celui de « Monberon » ? Car nous avons la chance, à Varennes, de posséder au moins deux ponts remarquables ! Le premier enjambe le ruisseau de « Gayret », le deuxième franchit « La Tonne ».

Celui de « La Pacarre » est une merveille ! Construit à la fin du XIXe siècle, en briques foraines de la plus belle des couleurs, il vaut le coup d'œil.

Pour lorgner sous le tablier, les plus hardis se glisseront dans le lit ! Alors là, amateurs de belles courbes vous en prendrez plein les mirettes.

Pour le moment, du calme ! Ne soyez pas trop pressé pour franchir le parapet ! Attendez plutôt la belle saison, lorsque l'eau est au plus bas et les jambages découverts, pour bader devant l'arche.

Séduit par la beauté du site, vous conviendrez alors que le petit patrimoine mérite que l'on se mouille un peu pour lui !

* Le râleur

Le Tambour de Varennes

Journal communal indépendant et gratuit

Distribué par messagerie électronique

Parution trimestrielle

tambourdevarennes@orange.fr

Le bourg – 82370 Varennes

Responsable de la publication

Régis Pinson regispinson@orange.fr

Dépôt légal : Annuel – Bibliothèque municipale 31070 Toulouse.

Année de création 2005

Le Tambour de Varennes est publié par l'association du même nom, loi 1901, déclarée à la préfecture de Tarn et Garonne sous le numéro 0822009163 en date du 29 septembre 2005, parution au journal officiel, Numéro 46, du 12 novembre 2005. Cotisation volontaire 10€, par chèque à l'ordre du Tambour de Varennes. Les comptes de l'association sont publiés tous les ans dans le numéro d'automne. Les statuts sont expédiés sur demande. Les copies ou reproductions intégrales ou partielles des textes, par quelque procédé que ce soit, sans le consentement des auteurs du Tambour de Varennes ou des ayants cause, sont illicites et constituent une contrefaçon sanctionnée par la loi.

Paroles de lecteurs

© ...il y a exactement 66 ans, je naissais dans ce qui est actuellement les ruines des Auriols Bas ! Sachez que le Tambour est un éternel printemps puisqu'il fait reflourir ce que les hivers successifs avaient tenté d'effacer de la mémoire. Continuez !
Marcel Esquié. 64000 Pau.

@ Dernièrement, j'ai survolé votre belle commune en ULM, les jardiniers de la nature ont bien travaillé, les champs sont magnifiques.
André, généalogiste montalbanais.

@ Enfin bien reçu le Tambour, bonne adresse, bonne personne !!! C'est super, bravo et merci.
Laurence, Varennes.

Au sujet du concert du petit duo.

Domage que je ne sois pas là. C'est superbe comme initiative....et aussi pour notre belle église sainte Germaine et pour notre village. Encouragements à tous les initiateurs et acteurs de ce spectacle. *Michel Rouquette, enseignant dans le Nord.*

Au sujet de la présentation du livre de C. Trégant.

J'aurais bien aimé rencontrer Camille Trégant, mais habitant en région parisienne, je ne pourrais pas venir. Je suis peut-être un cousin de l'auteur...mes ancêtres viennent de Varennes. *Philippe Pradier. Saint Michel sur Orge 91.*

Au revoir L'Aïd



L'Aïd Abed, directeur du Clae de Nohic durant de nombreuses années, a trouvé la mort, le 29 avril dernier, au volant de son véhicule, sur une route de l'Aveyron. Aimable, compétent, dévoué, très aimé par les enfants, ceux-ci grandiront sans lui, mais, nul doute qu'ils resteront imprégnés par le souvenir d'un éducateur exigeant et d'une grande humanité. Il ne laisse que de bons souvenirs. Salut l'Aïd !

La fête du village se déroulera du vendredi 19 au dimanche 21 juin. Samedi à 10h00, coup d'envoi de la 10^e édition du match du siècle, entre les Papas et les Fistons. Rappelons pour mémoire que le résultat cumulé est de 82 à 48, à l'avantage des plus anciens. Il reste encore quatre vingt dix ans aux Fistons pour se refaire la cerise !

Mémoire vive

L'article paru dans le dernier numéro « Le vieil arbre et l'enfant » a suscité de nombreux commentaires, au sujet des personnages représentés sur la carte postale ci-dessous. Avec sa gentillesse habituelle, mademoiselle Jeannette Ordize, institutrice en retraite, a été la plus prompte à répondre à nos interrogations. Par écrit, voici son témoignage : « **Le petit garçon de la carte postale est Denis Ordize (1), qui vit toujours aux Filhols. Il est près de Maria Vern (2), la grand-mère de Michel ; sa maman, Elise (3), est à quelques pas devant sa maison. La dame de droite, devant le café, est Marie Vern (4), la belle-mère de Maria** ».

Une question vous chiffonne ? Surtout ne vous froissez pas, mais repassez donc vos leçons d'histoire locale avec Jeannette !



Monsieur de Puilauron

C'était l'appellation employée pour désigner le seigneur de Puilauron sous l'Ancien Régime. L'expression est encore usitée après la Révolution par les habitants qui ont toujours éprouvé un certain respect envers Jean Baptiste Subsol, le dernier seigneur du lieu. Doté d'un flair politique hors du commun, il s'éteindra en 1804 dans le fauteuil de maire de la commune de Puilauron-Lavinouze. Un parcours surprenant que vous découvrirez en dévorant le très beau livre de Camille Trégant. L'ouvrage est en vente à la mairie de Varennes, ainsi qu'à la librairie Deloche à Montauban, au prix de 20 €. Vous pouvez également le commander directement auprès de l'auteur : Camille Trégant, résidence Alexandre 1^{er}, 5 avenue Garriison, 82000 Montauban. Dans ce cas, ajoutez 3 € de frais de port. Bonne lecture !

Jean-Michel Gnidzaz

Artiste renommé du pop art, le peintre varennois expose ses œuvres à Montauban du 5 juin au 4 juillet, dans les locaux de AMP (garage Opel, Saab, Chevrolet), zone Albasud, (entre Jardiland et Casino).

Avec son talent si particulier, Jean-Michel Gnidzaz refait le portrait des plus grands de ce monde, Mona Lisa, Che Guevara, Mao Tsé-Toung, Woddy Allen, Marilyn Monroe et bien d'autres encore. Jean-Michel ? Le top du pop !



Acrylique de Jimmy Hendrix (Jean-Michel Gnidzaz)

Revue de presse

Le Tescou et le Tescounet remis en état en septembre

Après quelques longues années de concertation, la création d'une structure pour gérer le Tescou et le Tescounet a vu le jour à la fin de l'année 2007. Cette structure regroupe la plupart des communes et communautés de communes traversées par ces deux rivières.

Le Tescou et le Tescounet cumulent des dysfonctionnements (pollution de l'eau, entretien oublié, envasement de la rivière dû à l'érosion des sols, modification du tracé naturel, incision du lit, nombreux obstacles à l'écoulement...) qui ne leur permettent pas de fonctionner naturellement.

Pour cela, des travaux de restauration et d'entretien des berges et du lit des rivières vont être entrepris à partir de septembre 2009. L'objectif principal est de remettre en état la ripisylve qui correspond à la zone boisée le long des cours dont le rôle vis-à-vis de la rivière est important: maintien des berges, épuration des eaux, cache piscicole, refuge pour les animaux, apport d'ombrage évitant un réchauffement

de l'eau en été... D'autres projets verront le jour comme la lutte contre l'érosion des sols par la plantation de haies, l'inventaire et la gestion des zones humides, l'amélioration des conditions de vie pour la faune aquatique.

Enquête publique. Pour réaliser ces travaux, le Syndicat mixte a besoin d'une Déclaration d'intérêt général (DIG), qui est une procédure réglementaire permettant à la collectivité d'intervenir sur la propriété privée puisque le Tescou et le Tescounet sont des cours d'eau non domaniaux et d'y justifier l'utilisation d'argent public. À ce propos, les travaux prévus seront entièrement financés par la collectivité avec l'aide de l'agence de l'eau Adour Garonne, du conseil général du Tarn, de Tarn-et-Garonne et du conseil régional Midi Pyrénées.

La DIG sera précédée d'une enquête publique permettant aux riverains, usagers et grand public de donner son avis sur le projet de restaurer le Tescou et le Tescounet. Cette enquête aura lieu du 30 mars au 22 avril. Un docu-



Les deux rivières vont se refaire une beauté. Photo DDM.

vagnac: le lundi 30 mars de 15 heures à 18 heures et le samedi 18 avril de 9 heures à 12 heures. Mairie de Saint-Nauphary: le samedi 11 avril de 9 heures à 12 heures et le mercredi 22 avril de 15 heures à 18 heures.

Pour plus d'informations ou de conseils sur l'entretien des rivières, n'hésitez pas à contacter le technicien rivière, Antony Meunier au 05 63 57 11 85 ou au 06 42 15 57 36.

Permanences du commissaire-enquêteur. Mairie de Salvagnac: le lundi 30 mars de 15 heures à 18 heures et le samedi 18 avril de 9 heures à 12 heures. Mairie de Saint-Nauphary: le samedi 11 avril de 9 heures à 12 heures et le mercredi 22 avril de 15 heures à 18 heures.

Pour plus d'informations ou de conseils sur l'entretien des rivières, n'hésitez pas à contacter le technicien rivière, Antony Meunier au 05 63 57 11 85 ou au 06 42 15 57 36.

«Mimie» nous a quittés. Récemment, une foule nombreuse de parents et d'amis a assisté, à Varennes, à la célébration des obsèques de Béatrix Lafitte, l'inhumation ayant eu lieu au cimetière de Saint-Caprais, près de Grenade-sur-Garonne. Béatrix, née le 27 janvier 1920, à Grenade, était l'aînée de quatre enfants d'une famille de maréchal-ferrant. Elle nous a quittés aussi discrètement qu'elle a vécu. Elle était une personne souriante, coquette, qui participait, avec les beaux jours, aux petites réunions de voisinage, parfois dans sa cour, où elle savait écouter chacun sans jamais contrarier personne. Elle s'est éteinte à 89 ans, après une courte hospitalisation due à un accident cérébral. Sa silhouette restera familière à tous ceux qui la rencontraient faisant de petites marches aux alentours immédiats du village. Que sa famille trouve ici l'expression de nos condoléances attristées.



Une première réussie



Vue générale de la salle.

Dimanche 17 mai, le repas organisé à prix réduit pour les plus de 60 ans par la municipalité a été une réussite avec plus de cent convives, dont une majorité de retraités.

Cette initiative, prise en vue de permettre la rencontre des personnes parfois isolées de nos campagnes, venait pallier la mise en sommeil du Club des aînés. Chacun ayant trouvé sa place autour des tables très bien décorées, M. Albinet, maire de la commune, prenait la parole pour remercier l'assistance de sa présence, mais aussi pour rappeler qu'une partie du coût de ces aga-

pes était prise en charge par la mairie, sans toucher au solde des comptes du Club des aînés qui restait disponible pour l'éventuelle reprise de cette association. Après avoir fait honneur au menu apprécié de tous, les anciens, ayant épuisé les sujets de conversation habituels, prenaient congé de leurs amis sans oublier de remercier le maire et le conseiller municipal pour cette journée qui était, à leur avis, à renouveler.

La balle est ainsi dans le camp de la municipalité, à elle de voir s'il est possible de budgéter cette dépense à l'avenir.

Merci à tous les correspondants de la presse locale.

Commune fleurie !



Le laurier d'Irène, chemin de Puylauron.

Autopsie d'un crime à Puylauron

Mariage pluvieux, mariage heureux ! Si le dicton dit vrai, il a fait une belle journée à Varennes, vendredi douze avril 1839.

Quoi qu'il en soit, il n'y avait pas grand monde à la mairie, ce jour là, pour célébrer celui de l'une des plus belles filles de la commune.

Native de Puylauron, Françoise Gibert n'a pas encore dix-huit ans lorsqu'elle se présente devant monsieur le maire, au bras de François Viatge, son parrain. Née de père inconnu, sa branche maternelle est, quant à elle, parfaitement identifiée. Originaire du cru, elle répond depuis plus d'un siècle au sobriquet de « Garosse ». Du reste, pendant la Révolution, son grand-père a occupé le fauteuil de maire de la municipalité de Puylauron-Lavinouse.

Hormis les quelques chaises mises en place pour l'occasion, l'agencement du bureau de la mairie n'a pratiquement pas évolué depuis l'inauguration de la maison commune, il y a deux ans à peine. Adossée contre le mur, l'armoire à quatre portes, habituellement fermée à clé, veille jalousement sur les registres d'état-civil. Plantée au milieu de la pièce, la table ronde réservée aux réunions du conseil municipal, puis sur le côté une petite table à tiroirs et dans un coin le jeu de six poids en fer. Voilà pour le décor !

Malgré un tempérament grincheux, la jeune mariée est bien considérée, par contre, Jean-Pierre Souyri, son futur époux, traîne une mauvaise réputation. Il est connu dans la commune, car depuis plusieurs années il est pâtre au domaine de Bonrepeaux à Saint-Nauphary. Fils d'un tisserand de Saillagol, commune de Saint-Projet dans le canton de Caylus, il a seize ans de plus que la mariée. Surnommé « Berger » par les habitants, ceux-ci découvriront plus tard que l'homme n'a rien d'un agneau !



Un calvaire en pierre au cœur du village de Saillagol. (RP)

Pour pallier à l'absence de témoins, le maire fait appel à l'instituteur, ainsi qu'à Jacques Terrancle, le garde champêtre, et enfin à son fils cadet, Jean Félix Crubilhé.

La présence à la cérémonie de Jeanne, la mère de Françoise, semble indiquer qu'elle s'est résignée à cette union.

Il est vrai que le temps presse !

Les mariés s'installent avec elle, dans la maison familiale. C'est là que, quatre mois plus tard, Françoise accouche d'une petite fille prénommée, Marie Mélanie.



(Cliché RP)

Située au lieu-dit « Sers haut », la petite habitation délabrée, aujourd'hui disparue, fait face au clocher de la chapelle de Puylauron. Entourée par une vigne et un jardin, elle est implantée en bordure d'un bois, à quelques mètres en retrait du chemin que l'on appelle la petite côte de Puylauron, du côté droit en montant.

Le nouveau marié est semble t-il plein de bonnes intentions ! Du moins, il le montre en entreprenant sans délai, la construction d'une nouvelle bâtisse sur une parcelle attenante.

Il faut avouer qu'il n'y a pas beaucoup de mouvement dans le quartier, si ce n'est la fête locale le dimanche après le quinze août, et quelques dizaines de mètres plus bas, au lieu-dit Roucayrol, l'auberge tenue par la famille Bertrand. Chez « Rouzat », pour les habitants !

L'endroit est d'autant plus calme que les gens empruntent depuis quelques mois, un nouveau tracé plus doux, en contrebas du vieux chemin.

Ce coin de paradis va pourtant devenir un enfer !

C'est la belle-mère de Souyri, qui meurt la première ! Dans sa maison, à quarante quatre ans, le vingt-trois septembre 1840.

Au moment du décès de sa mère, Françoise est enceinte, elle accouche un mois plus tard d'une fille prénommée Catherine. L'enfant meurt à l'âge de treize mois. Le registre d'état-civil indique que l'enfant est décédé à neuf heures du soir, le trente novembre 1841.

Trois mois plus tard, Françoise met au monde une autre petite fille. Prénommée Marie, elle décède aussi quelques mois après, le premier juin 1842, à six heures du soir, également dans la maison de ses parents.

C'est un fait, la mortalité infantine est particulièrement élevée à cette époque, mais cette succession de disparitions est quand même troublante. D'autant plus que, Jean-Pierre Souyri va se révéler un mari violent et pervers !

Soyons justes ! Ni lors des décès respectifs, ni lorsqu'il aura dévoilé sa véritable personnalité, il ne sera accusé d'avoir provoqué la mort de sa belle-mère et de deux de ses filles. Pourtant, le maire y fera allusion dans un courrier, mais la justice ne cherchera pas à en savoir davantage. Elle n'est pourtant pas débordée puisque le département possède le quatrième plus faible taux de criminalité de France, selon le rapport annuel de la chancellerie.

Affaires classées, donc !

Sans doute a-t-on considéré que les filles du berger n'étaient pas nées sous une bonne étoile ! Sa femme non plus, assurément ! Car, dans le courant de la matinée du mardi 25 octobre suivant, intrigués par le comportement du mari, les voisins viennent aux nouvelles et découvrent que Françoise est morte.

Les langues se délient enfin ! La rumeur publique enfle rapidement et certains n'hésitent pas à crier haut et fort que le mari est un criminel.

Au village, le maire est prévenu par le curé Guillaume Manaydier. Subtilement, ce dernier met le doute dans l'esprit de l' élu, en laissant planer quelques incertitudes sur les causes de la mort. Contre toute attente, et alors qu'il lui a déjà donné son accord pour effectuer la cérémonie de funérailles, le maire confesse le curé : **« voyez vous, comme on s'est battu souvent dans cette maison, j'ai tenu particulièrement à avoir votre permission avant de procéder à l'enterrement »**, avoue le prêtre.

Un éclair le traverse ! Désormais, tout est lumineux ! Sur le champ, Pierre Crubilhé suspend sa décision d'enterrer le corps.

Dès le lendemain il se rend chez Jean-Pierre Souyri, accompagné du garde champêtre, du docteur Solon de Villebrumier, et de quatre témoins. Il est trois heures de l'après-midi, lorsque les sept hommes se présentent devant la maison. Par une ouverture, ils découvrent le cadavre de Françoise gisant sur un lit. Le mari de la défunte qui se tenait non loin de là, au cabaret de « Rouzat », rejoint le groupe et ouvre la porte de l'habitation. Tous sont alors saisis par l'odeur pestilentielle qui règne dans la pièce.

Seule touche de fraîcheur, les rideaux neufs de couleur bleue, surlignés de quelques fines lignes blanches, ainsi qu'une couverture de laine presque neuve.

Le docteur Solon constate que la tête de la victime est presque naturelle alors que le corps est couvert d'ecchymoses, notamment les environs des parties génitales et les cuisses qui sont très marquées ! Consterné par ce qu'il voit, il se tourne vers le mari et lui reproche de ne pas avoir appelé de médecin alors que sa femme souffrait.

Au terme de la visite, le maire autorise Souyri à mettre en terre provisoirement sa jeune femme. Ce qu'il fait, le jour même, à dix-sept heures dans le cimetière de Puylauron. Dans son rapport le médecin fait remarquer que, contrairement à l'usage dans le pays, il n'y avait qu'une seule personne pour l'aider à préparer le corps.

De toute évidence, les voisins ont ainsi clairement manifesté leur désapprobation. Pour eux, il n'y a aucun doute, c'est d'un crime dont il s'agit !

Dès le lendemain, le maire écrit au procureur du roi en soulignant que Souyri souhaitait ensevelir sa femme sans prévenir la mairie. Il l'informe aussi que l'intéressé a perdu deux enfants en bas âge sans jamais faire appel à un quelconque secours ! Prudent, il conclue en reprenant la formule du docteur Solon **« il ne faut pas atteindre à la dignité d'un homme tant que l'autopsie n'aura pas été pratiquée »**.

Les choses ne traîneront pas ! Quelques jours plus tard, le deux novembre exactement, l'exhumation du corps est organisée.

L'opération est supervisée par Jean-Jacques, Théodard Gerla, le juge de paix du canton. Descendant d'une famille originaire de Varennes, il a soixante dix-sept ans et rempli cette tâche sans interruption depuis 1796. Gageons que cette affaire, aura été l'une des plus répugnante de sa longue carrière.

Trois praticiens sont également sur place, le médecin légiste Emile Delmas-Debia de Montauban, Jean Guillaume Cogoreux médecin à Reyniès, et Marc Solon de Villebrumier. Il s'agit pour eux de déterminer la cause de la mort, et rechercher si la elle n'aurait pas été le fait de violences ou de blessures.

A Puylauron, le carillonneur est aussi fossoyeur. Jean Terrancle se met au travail et exhume un cadavre enfermé dans un drap de lit grossier. Les témoins confirment qu'il s'agit bien de Françoise.

Le petit cimetière est alors le théâtre d'une scène particulièrement horrible ! La dépouille est posée sur une table plantée au beau milieu du cimetière ! Il est midi !

Tout d'abord, les médecins inspectent le corps dénudé. Ils notent que la défunte est forte et bien conformée, en outre son embonpoint indique qu'elle a succombé à une maladie de peu de durée. Cet examen terminé, scalpel à la main, le médecin légiste ouvre largement le thorax ! Les os du bassin sont découpés, puis, après quelques manipulations sur lesquelles il est inutile de s'épancher, l'attention des médecins se fixe sur les membres abdominaux et la partie externe des organes génitaux.

Ils constatent que la grande et la petite lèvre, le mont de Vénus et le vagin sont fortement tuméfiés. La fourchette est déchirée, le vagin très béant est anormalement dilaté et offre l'aspect d'une poche dans laquelle aurait été introduit un corps étranger. La partie interne et supérieure des deux cuisses est violacée et ecchymosée, tout indique qu'un corps contondant a été violemment introduit dans l'intérieur du vagin !



(Cliché RP)

Les médecins sont formels, Françoise Souyri n'était pas enceinte, l'état normal de la matrice et de son anneau en est la preuve. Ils estiment donc qu'il ne peut y avoir eu tentative d'avortement. Selon eux, l'intéressée est morte par suite d'hémorragie. Enfin cette hémorragie qui est la cause de la mort a été déterminée par la violence exercée sur les organes.

A l'issue, le corps est remis dans la tombe par le fossoyeur. Françoise peut enfin reposer en paix !

Cette ultime épreuve infligée à son corps n'aura pas été inutile, car maintenant les sévices sont clairement établis, et Jean-Pierre Souyri est publiquement accusé de lui avoir volontairement porté des coups ayant entraîné sa mort.

Le très austère hebdomadaire, ***Le Courrier de Tarn et Garonne***, relate l'affaire dans son édition du 5 novembre. Le rédacteur dépeint Souyri comme un mari jaloux qui aurait pris la fuite après avoir assisté de sang-froid à l'exhumation du cadavre de sa femme. En réalité, Souyri n'était pas présent au cimetière ce jour là, et contrairement à ce qui est affirmé, il ne s'est pas enfui non plus.

D'ailleurs, cinq jours après l'autopsie, il est arrêté à deux pas de chez lui, par les gendarmes de Monclar.

Les recherches n'ont pas été difficiles, le soit disant fugitif était comme à son habitude ... à l'auberge de « Rouzat ».

Que devient alors Marie Mélanie, la fille aînée ? A qui a-t-elle été confiée ? Cela, nous l'ignorons.

Dés le lendemain, 8 novembre, Jean-Pierre Souyri est extrait de sa cellule et présenté au juge d'instruction de Montauban. Son dossier indique qu'il ne sait ni lire ni écrire et qu'il n'a pas d'antécédents judiciaires. C'est un homme de taille moyenne, au teint brun, dont le front est couvert par des cheveux châains et le reste du visage mangé par un gros nez. Somme toute, un physique assez banal !

L'interrogatoire commence :

Le juge : Votre femme est morte le 25 octobre dernier, pouvez vous nous dire de quelle maladie ?

Souyri : Je ne sais pas précisément la cause de la mort, mais je l'attribue à la recherche de deux agneaux qui s'étaient égarés dans la journée du 14 octobre par un temps froid. Elle est sortie nus pieds dans la gelée blanche. La seconde je l'attribue à ce que voulant faire un feu, mais n'ayant pas de bois elle a été en en chercher dans la forêt voisine, elle pourrait s'être blessée en sautant des ruisseaux étant chargée.

Le juge : D'après la rumeur publique et selon les vérifications faites sur le cadavre, il ressort qu'elle serait morte suite aux violences de votre part.

Souyri : Je suis innocent de la mort de ma femme, je suis ici pour répondre à tout ce que vous me demanderez et pour me justifier de toutes les suspicions qui pourraient peser contre moi.

Il ressort de ce bref échange que Jean-Pierre Souyri a préparé sa défense. Peut-être même, a-t-il déjà eu une entrevue avec maître Martin-Lamothe, le brillant avocat qui assurera sa défense lors du procès ?

Le lendemain de ce face-à-face, le juge confirme son emprisonnement et commence l'audition des témoins. Ce sont presque tous des habitants de Puylauron.

La femme de Jean Terrance, est la première à répondre aux questions, « **il y a quinze jours aujourd'hui, la femme Souyri m'a dit que son mari l'avait assommé à coup de pal** », dit-elle.

Quant au docteur Solon il rapporte les propos d'un certain Vidal, compagnon de travail de Souyri au domaine de Bonrepeaux, « **j'ai donné une bonne rincée à ma femme, je lui ai foutu avec le manche d'un coutelas dans la tête et dans la poitrine, parce qu'elle avait égarée deux agneaux** ». Le goujat aurait même ajouté, « **je suis fâché de ne pas l'avoir saignée** ».

Lors de sa déposition le maire rappelle un fait qui l'a ému, « **Souyri semblait indifférent devant le cadavre de sa femme, alors qu'il tenait dans ses bras sa fille aînée qui pleurait et criait, Maman ! Maman ! Ce qui attendrissait tout le monde plus que lui** ».

Ensuite, c'est Antoinette Bordes qui dépose, elle a entendu Françoise supplier son mari, « **laisse moi, laisse moi, pour l'amour de Dieu** ». Elle se souvient parfaitement de la date, c'était le 14 octobre, le lendemain de la foire de Montauban. Elle raconte que Françoise avait été émotter un champ chez Moissac, là elle manifesta la crainte que son mari ne la tue car elle avait égaré deux agneaux. Elle ajoute que le lendemain de cette soirée les membres de la famille Moissac se rendirent chez Françoise et la trouvèrent dans un état affreux pouvant à peine se soutenir, et recueillirent de sa voix les détails de la scène violente de la veille.



Discussion entre détenus (Pierre Letuaire)

Les témoignages sont plus accablants les uns que les autres. A un voisin qui lui conseillait de jeter au feu le bâton que son mari gardait derrière la porte et qui était destiné à la taper, Françoise répondit, « **je me garderai bien de le jeter au feu, car il se servirait d'un instrument plus dangereux** ».

Un jour d'octobre la veuve Castilla a vu Françoise couchée à terre avec sa fille à ses côtés, dans un champ voisin de sa maison où elle avait arraché quelques pommes de terre. Elle l'accoste et lui dit, « **que fait tu là mon Dieu** », elle répondit, « **mon mari m'a assommé hier soir et ce matin il m'a menacé de m'achever si je n'arrachais pas toutes les pommes de terre et si je n'aplatissais pas le terrain** ».

Le vingt octobre, plusieurs femmes voisines se rendirent au chevet de Françoise, Marie Mélet la femme de Jean Terrance dit à Françoise « **vois combien nous sommes nombreux pour te soigner et pour te secourir** » aussitôt Françoise se mit sur son séant et s'adressant à son mari lui dit, « **comment mauvais sujet ose tu paraître près de mon lit après m'avoir tué** », ensuite elle se tourne vers son parrain et dit, « **ce gueux là, m'a assommé à coups de pal et puis il a pris un couteau et il a voulu me saigner et ne croyez pas que je rêve, car ce coutelas est celui que vous voyez là** », en indiquant un énorme couteau qui était posé sur la table.

De façon prémonitoire, cinq jours avant sa mort, elle déclare à une voisine, « **comment voulez vous qu'une pauvre femme comme moi résiste à ces excès, j'en mourrai, je suis morte** ».

Est-ce de la pudeur ? En tous cas, à aucun moment Françoise n'a fait part à ses voisins des sévices sexuels que lui infligeait son mari !

Le 23 janvier 1843, Souyri est renvoyé devant la cour d'assises de Montauban, prévenu de coups et blessures volontaires, sans intention de donner la mort, mais qui l'ont occasionnée.

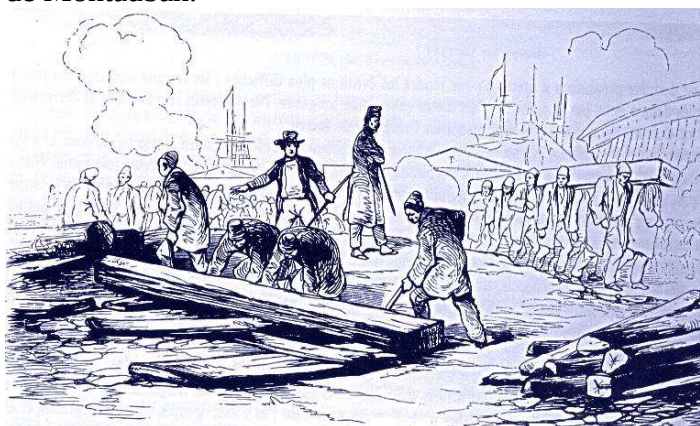
L'acte d'accusation mentionne, « **Souyri d'un caractère violent et brutal, s'acharna sur sa femme dont la conduite était honnête au dire des gens de la contrée toute entière** ».

Le procès débute le mercredi 8 mars 1843.

Sait-il que la cour d'assises n'est pas particulièrement sévère ? En tout cas, Souyri risque cinq ans de prison, au moins, et vingt ans, au plus !

Durant deux jours, le Tout-Puylauron défile à la barre. Malheureusement, nous ne savons que peu de choses de ce qu'il s'est dit dans la salle d'audience. Tout au plus que, face à un procureur timoré, l'avocat de Souyri demanda l'indulgence et ne manqua certainement pas de rappeler que la veille du décès, la victime fit un baiser à son mari en présence du curé et de trois témoins. Françoise délirait, mais cela, nul doute qu'il oublia de le dire !

Cependant, Jean-Pierre Souyri est reconnu coupable. Il est condamné à six ans de travaux forcés et à la surveillance pendant la vie. Il doit aussi payer les frais, soit 368 francs. Par contre, il échappe à l'exposition publique sur une des places de Montauban.

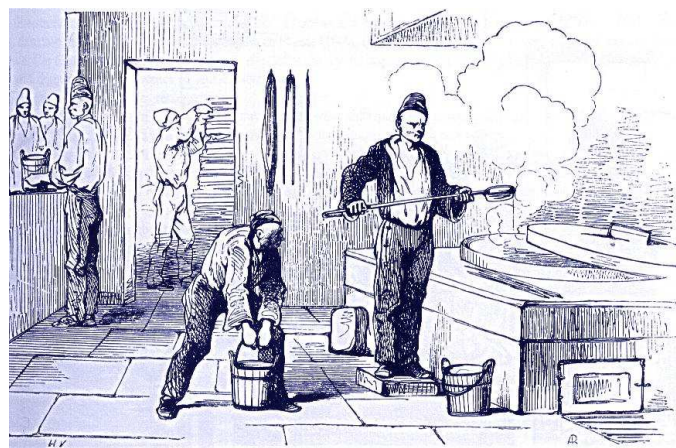


Scieurs de long au bagne de Toulon (Pierre Letuaire)

Cette fois ci, c'est dans un style accrocheur que *Le Courrier de Tarn et Garonne* parle du procès. Voici sa vérité : « Cet homme qui avait la coupable habitude de frapper à outrance sa jeune et malheureuse femme, poussait la cruauté jusqu'à la forcer elle-même à lui présenter le bâton qui devait servir à son supplice. Un jour enfin, il s'acharna sur elle, d'une manière si barbare et si horriblement criminelle, que la malheureuse femme ne survécut que deux jours à d'atroces mutilations. On le voit, la tâche était difficile pour la défense, et chaque nouvelle déposition rendait plus critique la position de l'accusé. Les hommes de l'art, les voisins ont raconté tour à tour des faits accablants pour Souyri. Néanmoins M^o Martin-Lamothe a trouvé dans son beau talent de dialecticien une argumentation forte et saisissante; il a réussi, malgré la réponse affirmative du jury sur tous les points, à obtenir le minimum de la peine ». L'épisode de la victime obligée de présenter elle-même le bâton destiné à son supplice est certainement exagéré, mais, peu importe, ce témoin passionné mérite notre reconnaissance.

Quelques jours plus tard, Jean-Pierre Souyri est transféré par voiture hippomobile jusqu'à Toulon où il est admis au bagne, sous le numéro 31876. Pendant son séjour en prison, nous garderons un œil sur lui grâce à Pierre Letuaire, correspondant local de la revue *L'illustration*, qui a croqué avec talent la vie quotidienne des bagnards pendant les six années durant lesquelles Souyri est pensionnaire de l'état.

Brutal avec sa jeune épouse, le berger de Bonrepeaux se comportera en prison comme un vrai mouton ! Il ne sera jamais puni et obéira sans broncher. Scieur de long pendant sa détention, une conduite exemplaire lui vaudra d'être admis à la salle d'épreuve à partir du 9 août 1847. Cette appellation désigne l'aristocratie des bagnards, ceux en qui les gardes chiourmes ont une certaine confiance. Séparés des autres, il sera alors employé à l'intérieur du bagne et profitera ainsi de quelques faveurs.



Bagnards employés aux cuisines (Pierre Letuaire)

Il est libéré le 13 mars 1849, après avoir effectué l'intégralité de sa peine. Muni d'un pécule de soixante quinze francs, fruit de son travail, il déclare se retirer à Saillagol, auprès de son père, veuf depuis de nombreuses années, qui décédera deux ans plus tard.

A quarante six ans, il joue alors les filles de l'air et disparaît sans laisser d'adresse.

Qu'est devenu Jean-Pierre Souyri ?

A Puylauron, il n'a laissé que de mauvais souvenirs, avant de tomber dans les oubliettes de l'histoire de ce territoire. Il n'est pas passé à la postérité non plus dans son village natal, contrairement à Dieudonné Costes dont la branche paternelle est originaire de Saillagol. En 1930, le célèbre aviateur, sera le héros de la première traversée aérienne sans escale, entre Paris et New York, aux commandes d'un avion baptisé ... Point-d'Interrogation !

Sources :

- archives communales, correspondance, plan parcellaire de 1811, cadastre du 19^e siècle et registres d'état-civil.
- registres d'état-civil de Saint Projet.
- archives départementales de Tarn et Garonne, particulièrement la série U.
- Archives nationales, état de libération des bagnes, série F7.

Bibliographie :

- dessins de Pierre Letuaire

Remerciements :

- Monsieur le maire et madame la secrétaire de mairie de Varennes.
- Les correspondants bénévoles de l'association « Le fil d'Ariane » pour la consultation des archives nationales en région parisienne.